



**Variables d'urbanisation (INSEE 2010)**

**Définition d'une unité urbaine**

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2000 habitants. Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine : les communes sans zone de bâti continu de 2000 habitants, et celles dont moins de la moitié de la population municipale est dans une zone de bâti continu. Les communes sont classées selon le nombre d'habitants de l'unité urbaine à laquelle elles appartiennent (6 modalités + 1 modalité rurale). La France est découpée en 2390 unités urbaines.

**Définition d'une aire urbaine**

Une aire urbaine ou "grande aire urbaine" est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. La France est découpée en 796 aires urbaines.

Le zonage en aires urbaines donne lieu à deux variables : le nombre d'habitants de l'aire urbaine à laquelle la commune appartient (6 modalités + 1 modalité pour les communes hors aire urbaine) d'une part, la catégorie de la commune dans le zonage en aires urbaines d'autre part.

**Regroupement ternaire des 9 modalités de la catégorie de la commune  
dans le zonage en aires urbaines de l'Insee**

CATAEU2010 (variable Insee)	CATAEUR2010 (mode de regroupement)
400 : Commune isolée hors influence des pôles	commune isolée (hors influence des poles)
112 : Commune appartenant à la couronne d'un grand pôle	
120 : Commune multipolarisée des grandes aires urbaines	
212 : Commune appartenant à la couronne d'un moyen pôle	commune périurbaine (commune appartenant à la couronne d'un pôle ou autre commune multipolarisée)
222 : Commune appartenant à la couronne d'un petit pôle	
300 : Autre commune multipolarisée	
111 : Commune appartenant à un grand pôle (10 000 emplois ou plus)	
211 : Commune appartenant à un moyen pôle (5 000 à moins de 10 000 emplois)	commune d'un pôle urbain
221 : Commune appartenant à un petit pôle (de 1 500 à moins de 5 000 emplois)	

**<CODGEO>**

Code de la commune (non restitué) : |\_|\_|\_|\_|

**TUU2010**

**Nombre d'habitants de l'unité urbaine**

- 0 Rural
- 1 Unités urbaines de 2 000 à 4 999 habitants
- 2 Unités urbaines de 5 000 à 9 999 habitants
- 3 Unités urbaines de 10 000 à 49 999 habitants
- 4 Unités urbaines de 50 000 à 199 999 habitants
- 5 Unités urbaines de 200 000 à 1 999 999 habitants
- 6 Agglomération de Paris

**TAU2010**

**Nombre d'habitants de l'aire urbaine**

- 0 Commune hors aire urbaine
- 1 Commune appartenant à une aire urbaine de moins de 49 999 habitants
- 2 Commune appartenant à une aire urbaine de 50 000 à 99 999 habitants
- 3 Commune appartenant à une aire urbaine de 100 000 à 199 999 habitants
- 4 Commune appartenant à une aire urbaine de 200 000 à 499 999 habitants
- 5 Commune appartenant à une aire urbaine de 500 000 à 9 999 999 habitants
- 6 Commune appartenant à l'aire urbaine de Paris

**CATAEUR2010**

**Catégorie de la commune dans le zonage en aires urbaines**

- 1 Commune isolée (hors influence des pôles)
- 2 Commune périurbaine (commune appartenant à la couronne d'un pôle ou autre commune multipolarisée)
- 3 Commune d'un pôle urbain